



Forum Civique Européen
16, boulevard Jules Ferry
75011 Paris – France
contact@civic-forum.eu
www.civic-forum.eu

Forum Civique Européen Bruxelles, 5 septembre 2007

La réunion du CA du Forum Civique Européen s'est tenue le 5 septembre 2007 à Bruxelles dans les locaux du Comité Economique et Social Européen, bâtiment Trèves.

Etaient représentées les organisations suivantes :

European House (Hongrie), *Association Européenne des Droits de l'Homme*, la *Ligue de l'enseignement* (France), *Association des Etats Généraux des Etudiants d'Europe*, *Contact 2103* (Belgique), *Animafac* (France), *Cap Magellan* (Portugal), *Cidem* (France), *Forum Permanent de la Société Civile* (Belgique).

Etaient excusées les organisations suivantes :

Youth Work Ireland Kesalukioseura, Citizens Union Paremvassi, LDH, Maison d'Anne Frank, ANO pro Evropu, CSV, IRI Europe, ARCI, GSI Italia.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 10h 30 par Nadia BELLAOUI, Présidente du FCE, qui présente les excuses de plusieurs membres du CA indisponibles en cette période de rentrée. L'ordre du jour proposé est adopté.

1) **Adoption du Compte-rendu de la réunion du CA du 11 mai**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Forum Civique Européen qui s'est tenue le 11 mai 2007 à Rome est adopté à l'unanimité.

2) **Point d'actualité**

Les statuts du Forum ont été déposés officiellement et publiés par décret le 14 juillet 2007. De droit français, dans l'attente du « statut de l'association européenne », le forum a désormais une existence légale. Un nouveau logo du Forum a été conçu. Un nouveau site internet a été lancé. La version française est opérationnelle, la version anglaise bientôt disponible.

Des demandes de financement vont être déposées auprès des institutions européennes. En attendant de disposer de moyens propres, le forum civique s'appuie sur les ressources et la logistique du CIDEM et de la Ligue de l'enseignement.

Depuis juin 2006, le Forum civique européen, a relancé le débat sur le statut de l'association européenne au travers d'une campagne spécifique. Le prochain programme présidentiel de l'Union Européenne élaboré par la France en relation étroite avec la République Tchèque et la Suède pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2009, est en phase de finalisation. Des contacts ont été pris avec la future présidence Française pour que le projet de statut de l'association européenne et plus généralement la question de la place des associations et des ONG dans le « dialogue civil européen » ne soient pas oubliées. La résolution soumise à l'adoption du CA a été rédigée à cet effet d'ailleurs. La réunion des 16 et 17 novembre du Forum Civique Européen à Lisbonne sous présidence Portugaise est consacrée au dialogue civil et permettra d'affiner nos propositions concrètes sur le sujet.

Plusieurs invitations sont parvenues au siège du Forum Civique, après débats et présentations des différentes réunions, le CA décide de répondre positivement aux sollicitations suivantes :

- Les conférences d'ECAS (European Citizen Action Service), un think-tank installé à Bruxelles et fortement financé par la commission :
 - 18 septembre : la citoyenneté Européenne, « à la recherche de Cendrillon »,
 - 3 octobre : les méthodes de la démocratie participative,
 - 27 novembre : les prochaines élections au parlement européen.
- La présidence portugaise et la commission organisent le 17 septembre à Lisbonne une conférence sur les SSIG (Services Sociaux d'Intérêt général),
- Le Comité Economique et Social Européen (CESE) organise une conférence sur le processus institutionnel et le futur traité simplifié. Le Forum Civique, en tant que membre du groupe de liaison du CESE, est invité à participer.
- L'Agora citoyenne du Parlement Européen les 8 et 9 novembre prochains :
Le projet de Gérard ONESTA, Vice-Président du Parlement Européen, de créer une Agora Citoyenne Européenne, outil original de débat et de proposition au sein de la société civile européenne, se réalise avec la première réunion du 8 au 9 novembre de cette année. Elle se déroulera durant deux jours, sous forme de réunions plénières couplées à la tenue de groupes de travail et regroupera les représentants de la société civile européenne concernés par le sujet qui sera mis à l'ordre du jour. Le FCE devrait assurer sa présence non seulement à l'Agora générale mais surtout aux ateliers (notamment l'Atelier B sur les droits fondamentaux et l'Atelier E sur les futures étapes de la construction européenne).
Philippe HELSON (contact 2103) nous représente dans les réunions préparatoires.

Certaines organisations membres du Forum Civique ont été directement invitées et participeront à tout ou partie de ces réunions. Il leur est demandé de se signaler auprès de la coordination du Forum (contact@civic-forum.eu) et d'indiquer dans leurs inscriptions et dans leurs éventuelles interventions leur appartenance au FCE. Le prochain bureau du Forum mandatera précisément ses représentants pour chacune de ces conférences et réunions publiques.

Enfin, ce tour de l'actualité s'est terminé sur la préparation de notre réunion des 16 et 17 novembre prochains à Lisbonne. (16 novembre : Conseil d'Administration 10h – 17h / 20h Soirée festive / 17 novembre : réunion publique sur « le dialogue civil en Europe » / Membres du FCE et associations portugaises). L'équipe chargée de la préparation (David LOPEZ, Jean-Marc ROIRANT, Philippe DA COSTA, Hermano SANCHEZ) a fait état des contacts avec les associations portugaises qui vont nous accueillir.

3) Projet de résolution

Le texte proposé par le bureau s'inscrit dans la nécessité d'actualiser la résolution adoptée le 17 décembre 2005 lors de la réunion fondatrice du Forum civique européen à Strasbourg, dans les locaux du Conseil de l'Europe, et dans le cadre de l'élaboration du futur programme présidentiel de l'Union Européenne ; La présidence portugaise a la charge, au travers de la conférence intergouvernementale, de proposer les bases d'un nouveau traité. Les associations qui œuvrent pour l'intérêt général doivent faire entendre leurs points de vue et rappeler à cette occasion leur attachement à la démocratie participative et à l'institutionnalisation du dialogue civil en Europe dont le statut de l'association européenne est un élément fondamental. Après débats et propositions d'amendements, le texte ci-joint, est adopté unanimement.

4) Dialogue civil

Ce point de l'ordre du jour a été traité l'après-midi avec la participation de membres du Forum Civique Européen (non administrateurs) et de personnalités invitées.

Trois interventions introductives au débat étaient programmés :

- L'état des lieux du dialogue civil européen par Jean-Marc ROIRANT, Co-Président du groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen,
- La représentativité des associations et des ONG dans le dialogue civil par Patrick FEVE (Chef de l'unité « relations avec les organisations de la Société Civile » du CESE),
- La structuration de la parole de la vie associative organisée et les différentes plates-formes européennes par Conny REUTER, Secrétaire Général de Solidar, membre du management Committee de la plate-forme sociale et du groupe de contact de la Société Civile.

Les échanges et le débat qui a suivi, ont illustré très opportunément les différents éléments de la résolution adoptée le matin même et ont permis d'affiner le cadre dans lequel se déroulera la journée du 17 novembre à Lisbonne dédiée à ce thème.

5) Remerciements

Les membres du Conseil d'Administration remercient le CESE pour la qualité des conditions de travail offertes au Forum Civique Européen et plus particulièrement Patrick FEVE pour ses propos et sa disponibilité.

6) Prochaines réunions

- 16 et 17 novembre 2007 : Lisbonne (Portugal), CA + Réunion publique,

Prochaines dates à confirmer :

- Janvier 2008 : CA à Bruxelles (dates précise non encore fixée),
- Mai ou juin 2008 : CA + Réunion publique en Slovénie
- 4,5,6 septembre 2008 : Forum Européen en Charente Maritime (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Nadia BELLAOUI clôture cette réunion du Conseil d'Administration à 17 heures.



Forum Civique Européen
16, boulevard Jules
Ferry 75011 Paris – France
contact@civic-forum.eu
www.civic-forum.eu

FORUM CIVIQUE EUROPEEN

Résolution adoptée à Bruxelles, le 5 septembre 2007

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne de juin 2007 a fixé un mandat détaillé pour l'élaboration d'un nouveau traité européen. Il a ainsi relancé le processus institutionnel.

L'expérience des débats de 2005 montre que **l'intérêt des citoyens pour les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Union européenne** va bien au-delà d'être « pour » ou « contre » l'Europe.

Nombreux sont ceux qui refusent la réduction de l'Europe à la mise en concurrence économique et sociale des personnes et des entreprises dans un grand marché animé par les théories libérales, et recherchent son avenir au travers d'**un dialogue démocratique renouvelé dans une Europe élargie, solidaire et ouverte au monde**. Le débat sur le nouveau traité devra répondre à cet intérêt, positif pour ceux qui croient à la citoyenneté active.

Le futur traité prévoit des éléments qui pourraient devenir des avancées dans la construction européenne. En revanche, la reconnaissance des droits pour tous énoncés dans « la charte des droits fondamentaux » est essentielle. La possibilité donnée à des États-membres de ne pas l'appliquer pose la question de la mise en œuvre effective des valeurs partagées, de la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne. Par ailleurs, il est regrettable qu'il ne soit plus fait référence aux symboles de l'Union.

L'extrême complexité du processus de décision mis en place peut conduire à la paralysie et aux marchandages permanents. Mais ces changements peuvent aussi conduire à un fonctionnement plus démocratique. Plus que jamais, cette **issue démocratique implique un projet européen suffisamment partagé par les États-membres pour qu'il puisse être également partagé par les citoyens**.

Le projet européen sera aussi apprécié par **la mise en place d'un véritable dialogue civil où les associations et les ONG auraient toute leur place**. Dans les 27 pays de l'UE, des millions de citoyens œuvrent au sein de centaines de milliers d'ONG et d'associations engagées dans le développement international, la culture, l'égalité hommes-femmes, l'éducation, la justice sociale, la lutte contre le racisme, l'environnement, la solidarité, le sport, etc., pour un monde meilleur. Elles sont de véritables lieux d'éducation à la citoyenneté, de promotion sociale et de valorisation de l'engagement. Distinctes et complémentaires des organisations politiques et syndicales, elles rassemblent de manière libre et volontaire des individus autour de valeurs communes. Les ONG et les associations, en tant que corps intermédiaires, sont un lien essentiel entre les citoyens et les pouvoirs publics. Espaces privilégiés d'expression des citoyens et des citoyennes européens, les associations et les ONG peuvent aussi les remettre en appétit civique.

Plus les citoyens auront le sentiment d'avoir pu **nourrir et enrichir la réflexion des autorités publiques**, plus les décisions et les propositions des États et de l'Union européenne seront entendues, comprises, voire soutenues.

L'Union européenne a financé des routes, des ponts et d'autres types d'infrastructures. Elle a financé la possibilité d'une fructueuse mobilité pour les étudiants. Il est temps que la même **attention soit portée à bâtir une démocratie européenne participative**. L'Europe est née d'une démarche économique. Elle doit dorénavant s'appuyer toujours davantage sur les dimensions sociale, culturelle, civique auxquelles œuvrent associations et ONG. Elle doit être soucieuse d'un développement durable, exemplaire dans la solidarité internationale, porteuse de l'ambition d'un « vivre ensemble harmonieux » auxquels nos sociétés attachent tant de prix.

Aussi le Forum civique européen (FCE), réseau de 80 associations nationales de 21 pays de l'Union, demande :

- **A la présidence Portugaise de l'Union européenne :**
 - de faire **mettre en place** par les prochains sommets des Chefs d'État et de Gouvernement **les conditions d'une appropriation civique et populaire du débat sur le futur traité** ;
 - à ce titre, de **renforcer l'infrastructure démocratique pour permettre débats, concertations et délibérations à tous les niveaux**, dans lequel les **associations et les ONG**, porteuses de la parole des citoyens et citoyennes européens, jouent un rôle important.

- **Aux États-membres qui exerceront les prochaines présidences de l'Union européenne (Slovénie, France, République Tchèque, Suède) :**
 - de favoriser l'avènement de **nouvelles formes de « gouvernance » intégrant des dispositifs plus participatifs et plus délibératifs associant tous les acteurs organisés de la société civile** et en particulier les associations d'intérêt général et organisations non-gouvernementales à but non lucratif ;
 - de mettre en œuvre, à l'instar du statut de l'entreprise européenne et de la coopérative européenne, **le statut de l'association européenne**. Ce statut européen acterait la reconnaissance du rôle des associations et des ONG, par leurs fonctions civique et sociale, dans le dialogue civil européen et serait au cœur d'une « **charte d'engagements réciproques** » **entre les institutions européennes et la vie associative organisée** ;
 - de donner **les moyens aux associations européennes d'agir localement et de développer leurs activités transnationales** permettant ainsi à des millions de citoyens de **se sentir impliqués dans un processus européen où la diversité serait un atout et non un obstacle**.